

LE NUNAVOIX

LE JOURNAL DES FRANCOPHONES DU NUNAVUT

La CSFN au Sommet sur l'Éducation 2017

Par Michel Potvin, directeur général (intérim), CSFN

Le Sommet sur l'éducation 2017 s'est déroulé les 4, 5 et 6 mai dernier sous le thème « Agir ensemble, pour une éducation en langue française à la hauteur de nos aspirations ».

La 3^e édition de cet événement quinquennal avait la particularité de se dérouler en simultanée dans trois villes hôtes, soit Edmonton, Ottawa et Moncton. Luc Brisebois, président de la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN), ainsi que la commissaire Jennifer Colepaugh et moi-même étions du nombre des participants au volet d'Ottawa.

Au total, ce sont quelques 320 participants des milieux scolaires, communautaires, artistiques, universitaires et gouvernementaux qui, par le biais d'échanges porteurs et structurés, ont contribué au succès de ce 3^e Sommet dont l'objectif principal était de « rallier les partenaires autour des grandes orientations et des pistes d'action qui serviront de base à un plan stratégique renouvelé ». Rappelons qu'un premier Plan stratégique sur l'éducation en langue française (le PSELF 2012-2017) avait découlé du 2^e Sommet tenu en 2012 à Edmonton dont l'objectif était « de se mobiliser et de se doter d'un plan commun afin de contribuer à la vitalité et à la pérennité des communautés francophones et acadiennes ».

Du côté de la CSFN, nous sommes ressortis de ce Sommet avec trois principaux constats.

D'abord, une conviction renouvelée que notre jeunesse franco-nunavoise doit assumer la place qui lui revient au sein de la grande famille franco-canadienne. Cette édition du Sommet comprenait un volet jeunesse et la CSFN a eu le privilège d'être représentée par Xavier Palluq-Cloutier, Kirsten MacDonald et Diane Garson, trois élèves de notre programme secondaire et des jeunes leaders exceptionnels qui ont su contribuer aux discussions du Sommet, en y apportant une perspective, voire une identité, qui est la nôtre.

En second lieu, nous avons découvert des bonnes pratiques d'ailleurs au pays, que ce soit en entrepreneuriat dans les écoles (même au primaire), ou encore la place de la culture dans les écoles, non seulement comme catalyseur de la construction identitaire, mais également comme outil fondamental de rapprochement entre l'école et la communauté.

Enfin, un événement d'une telle envergure amène évidemment à une réflexion des acquis en éducation et des luttes à venir, mais également de la richesse de l'éducation de langue française en situation minoritaire au Canada, et plus particulièrement ici-même au Nunavut, sur le toit du monde.



M^e Michel Doucet explique l'article 23 et sa portée

Par Jacinthe Laforest

Quelque 50 personnes, toutes intéressées à l'éducation en français à l'Île-du-Prince-Édouard, ont assisté à la conférence de maître Michel Doucet sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le jeudi 26 janvier dernier à Summerside. Maître Doucet est un spécialiste des droits linguistiques, et à l'invitation de la Commission scolaire de langue française (CSLF), a expliqué et raconté l'article 23 dans un langage facilement compréhensible pour tous.

Selon lui, de tous les droits linguistiques qui nous sont garantis au Canada, le plus important, le plus essentiel, c'est le droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

«On sait très bien que si cette minorité n'a pas accès à l'éducation dans sa langue, cette minorité là est vouée à disparaître. Je donne souvent l'exemple des immigrants qui viennent s'établir au Canada et qui, après quelques générations, ne parlent plus leur langue. L'héritage culturel est toujours là, mais la langue elle-même, n'est plus là», a renchéri l'avocat.

«Je ne vous apprends rien si je dis que souvent, l'école est le seul espace où l'enfant peut parler français. Dans le milieu familial, très souvent tout se passe en anglais. Et dans le milieu social, le risque que tout se passe en anglais est encore plus grand.»

suite en page 2



Souper de homards Samedi, 10 juin

Membre 70\$
Non-membre 90\$

Portes : 18:00
Souper : 19:00

2 homards, entrée de cocktail de crevettes, salade et accompagnements au choix plus desserts et café ou thé

Billets :
<https://www.picatic.com/AFN10juin>

Les dîners communautaires sont de retour.

Tous les jeudis de 11h30 à 13h00
au Franco-Centre et l'ensemble
des recettes sont remises au
Tunnganaqtuq Niuqqarvik -
Inclusion Cafe.

Le menu comprend deux choix de plats principaux, dont une option végétarienne, avec potage, salade, desserts, thé et café.

L'admission générale est 25\$ et les membres de l'AFN bénéficient d'un rabais de 5\$. Suivez-nous sur Facebook pour tous les détails!



En 1982, la Charte des droits et libertés a été enchâssée dans la Constitution canadienne. Avant cela, il n'y avait aucune garantie d'accès à l'éducation en français dans les provinces canadiennes à l'exception peut-être du Nouveau-Brunswick. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y avait l'école Évangéline. La région Évangéline est d'ailleurs la seule région à l'Île où l'enseignement en français n'a jamais été interrompu, contrairement aux autres régions. Puis, en 1980, une petite Française a ouvert ses portes à Charlottetown. Ce n'était pas le résultat d'un excès de générosité du gouvernement provincial. Il s'agissait d'une des conditions à respecter afin que le siège social d'Anciens Combattants Canada déménage à Charlottetown.

L'article 23 a changé beaucoup de choses. Michel Doucet aimerait que le voyage dans le temps soit possible afin de retourner vers 1981, pour demander aux premiers ministres à quoi ils s'attendaient lorsqu'ils ont adopté l'article 23.

«Fort probablement qu'ils pensaient que ça ne changerait pas grand-chose. Ils diraient que, tout au plus, les francophones auraient droit à une salle de classe dans une école anglophone. Si on leur demandait s'ils pensaient que ça donnerait des écoles, ils diraient peut-être, à certains endroits. Mais si on leur avait demandé dans le temps s'ils pensaient que l'article 23 allait donner le droit de gérer et de contrôler des écoles, ils auraient probablement éclaté de rire. D'ailleurs, les mots, «gestion» et «contrôle» ne sont pas explicites dans l'article 23», a rappelé Maître Doucet.

Si on a aujourd'hui des écoles que nous gérons, c'est à cause d'un petit mot de deux lettres qui est seulement dans la version française de la Charte canadienne des droits et libertés. Le mot «de» comme dans l'extrait : «établissement d'enseignement "de" la minorité linguistique financé sur les fonds publics».

Sociofinancement pour une serre à Qikiqtarjuaq

Par La presse canadienne

Un enseignant du Nunavut qui s'est tourné vers le sociofinancement pour construire une modeste serre pour y faire pousser des légumes avec ses élèves doit réviser ses plans après que les Canadiens se furent montrés plus généreux que prévu.

Adam Malcolm souhaitait récolter 4500 \$ lorsqu'il a lancé son projet de serre à Qikiqtarjuaq sur le site GoFundMe. Mais lorsque son appel a été repris par les médias, le mois dernier, il a reçu quatre fois plus que ce montant.

Une entreprise de matériel de soudure, Weldcor, a même offert deux serres de plus grande taille. Celles-ci se trouvent actuellement à Iqaluit, selon

«C'est de ce «de» là que découle le droit de gestion et de contrôle. La Cour suprême a dit que si ce sont les établissements de la minorité, ce doit être des établissements qui relèvent de son contrôle.»

Le mot «de» dans cette phrase signifie l'appartenance. Ce sont les écoles de la minorité donc elles appartiennent à la minorité. «Ce «de» là, c'est ce qui fait en sorte que vous avez la Commission scolaire de langue française.»

Fait intéressant, le «de» et ce qu'il signifie, n'existe que dans la version française et non dans la version anglaise. Les deux versions de la Charte canadienne des droits et libertés ont la même valeur juridique et selon maître Michel Doucet, lorsqu'il y a ambiguïté, les tribunaux se réfèrent à la version qui est la plus claire, en l'occurrence, la version française.

La Cour suprême elle-même qualifie l'article 23 de «clef de voute» de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme.

«Une clef de voute, c'est la pierre qu'on met dans la voute en tout dernier pour assurer que la structure se tienne. Sans cette pierre- là, la structure s'effondre.

C'est une image qui représente très bien l'article 23. Sans l'éducation dans la langue de la minorité, il n'y aurait pas de bilinguisme au Canada parce qu'il n'y aurait pas de minorité. Si on perd le droit à l'éducation, on perd le droit de vivre en tant que communauté minoritaire, en tant que francophone», a affirmé Michel Doucet.

Dans la deuxième partie de sa présentation, Maître Doucet a répondu à plusieurs questions des parents présents. Surveillez notre page facebook pour entendre des extraits de sa conférence.

M. Malcolm, et un vol devrait prochainement les transporter jusqu'à l'école Inuksuit, dans une communauté éloignée de l'île de Baffin.

M. Malcolm a ajouté que Loblaw lui avait fourni des semences et que la classe avait reçu de nombreuses lettres contenant des conseils et des encouragements, que l'enseignant a collées à la porte de sa classe.

Adam Malcolm a eu l'idée d'utiliser le sociofinancement pour construire une serre en raison du coût élevé de la nourriture saine dans le Nord, où quatre tomates coûtent 14 \$ et un sac de six pommes et trois oranges est offert à 20 \$, dit-il.

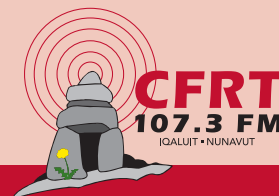
Il souhaitait au départ acheter un petit appareil de chauffage pour la serre, parce que même si la région bénéficie actuellement de plusieurs heures de clarté, les nuits sont parfois froides. Avec l'argent additionnel, il espère trouver un système de chauffage qui fonctionnera toute l'année.



L'équipe d'Improtéines lors de leur spectacle au Franco-Centre.

Organisé par le Théâtre Uiviit, ils ont donné des ateliers à l'École des Trois-Soleils, participé à la finale de la LIFN et donné un spectacle alliant comédie et improvisation avec la participation du public.

Nouvelles CFRT



Tous les mardis 10h15, à tour de rôle, les élèves de l'École des Trois-Soleils viennent en studio pour animer leur émission : Tous les jeunes en parlent!

Devenez bénévole, animez votre propre émission. Formation gratuite! Contactez-nous!

 cfrt.ca

 bonjour@cfrt.ca

 [/cfrt1073](https://www.facebook.com/cfrt1073)

ANNONCES COMMUNAUTAIRES

Collecte de canettes du CPE Les petits nanooks

Tout au long de l'année, aidez le CPE à ramasser de l'argent pour ses activités en déposant vos canettes de boissons gazeuses vides dans la boîte située sur le terrain entre le Baffin Gas Bar et le Discovery.

Le Groupe de zen Sôtô d'Iqaluit

Rencontres pour méditation zazen et études bouddhistes, Studio Saimavik, édif. 754, prom. Ben Ell, Infos : IqaluitZen@gmail.com Pratique informelle : mercredis, 19h15 à 20h15

Pratique continue : dimanches, 10h à 12h

Pour contacter l'AFN

Maxime Joly, directeur général : culturel.afn@gmail.com ou 979-4606
Fanny He, coordonnatrice radio : bonjour@cfrt.ca ou 979-1073
Catherine Blondin-Couture, coordonnatrice développement et programmation pour CFRT : programmation@cfrt.ca

Pour faire paraître une annonce communautaire, envoyez un courriel avec votre court texte à nunavoix@gmail.com

LE NUNAVOIX

Si vous désirez collaborer au Nunavoix, être ajouté à la liste d'envoi ou faire paraître une annonce, veuillez communiquer avec nous à nunavoix@gmail.com

Merci aux bénévoles qui s'impliquent dans Le Nunavoix et au comité de rédaction. Leur travail est indispensable au succès du Nunavoix.

Le Nunavoix est rendu possible grâce au soutien financier du Ministère de la Culture et du Patrimoine du Gouvernement du Nunavut et à Patrimoine canadien.





ᐅᑭᑭᑦ ᐅᑭᑭᑦ ᐅᑭᑭᑦ ᐅᑭᑭᑦ
Building *Nunavut* Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le *Nunavut* ensemble

ALLER DE L'AVANT ENSEMBLE

Avec l'une des populations les plus jeunes et à la croissance la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire animé et dynamique, déterminé à devenir un endroit encore meilleur pour les générations futures.

En tant que gouvernement, nous renforçons notre modèle unique de gouvernance lequel intègre les valeurs sociétales des Inuit, favorise et renforce l'utilisation de la langue inuit, assure une fonction publique représentative et la collaboration avec nos voisins circumpolaires et nos partenaires pour concrétiser la réussite du Nunavut.

En tant qu'employeur, nous améliorons les initiatives locales d'éducation et de formation tout en continuant à offrir des possibilités de carrière stimulantes dans un environnement unique.

Nous comptons sur l'expertise de nos gens – au sein de nos divers organismes, ministères et autres instances – en effectuant notre travail dans les trois langues officielles de notre territoire, dont le français.

Explorez les possibilités d'emplois que nous offrons sur notre site Web. Revenez souvent consulter le site car des mises à jour sont faites chaque semaine. Découvrez des emplois en tous genres et de divers niveaux dans des domaines tout aussi variés que stimulants.

Joignez-vous au gouvernement du Nunavut pour aller de l'avant ensemble. Aidez-nous à bâtir un avenir radieux tout en réalisant pleinement votre potentiel.

gov.nu.ca/fr

Radio-Canada : Écouter les communautés

Sandra Inniss (L'Aquilon/Francopresse)

La réponse du gouvernement fédéral au Comité permanent des langues officielles, en avril, comprend une augmentation du financement pour CBC/Radio-Canada. Que cela signifie-t-il pour les services régionaux de Radio-Canada et les médias communautaires ?

La présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), Sylviane Lanthier, se veut positive. À son avis, le fait que les médias communautaires ne soient pas mentionnés dans la réponse du gouvernement ne signifie pas qu'ils seront oubliés lors de l'élaboration du prochain plan d'action pour les langues officielles.

Mme Lanthier, anciennement présidente de l'Association de la presse francophone, applaudit le financement fédéral pour CBC/Radio-Canada, espérant qu'une proportion conséquente du réinvestissement sera dirigée vers les stations régionales, en particulier les stations des communautés francophones et acadienne. Pour les régions plus éloignées, où Radio-Canada n'a pas de bureau ou de présence officielle, Mme Lanthier demande « Est-ce que c'est toujours la meilleure solution pour la communauté que Radio-Canada ait un bureau ou est-ce que la meilleure solution pour la communauté c'est de mieux [soutenir] les médias qui existent déjà ? »

Du point de vue de la FCFA, il faudra être à l'écoute des besoins de la communauté. Dans un cas comme celui de Yellowknife, qui n'a actuellement pas de salle de nouvelles en français, ce serait donc aux Franco-Ténois de déterminer leurs besoins. « Peut-être qu'une communauté pourrait dire "on voudrait une présence ou un bureau de Radio-Canada chez nous" et peut-être qu'une autre communauté dirait "nous on préférerait que Radio-Canada créé des partenariats avec notre radio communautaire et nos médias communautaires pour éviter que cette présence-là deviennent un enjeu négatif pour les médias qui existent déjà" », élabore Mme Lanthier.

Selon la présidente, le rôle de la radio et de la télévision publique est de créer un dialogue entre les communautés et de permettre aux différents acteurs de la francophonie canadienne de se connaître. L'ensemble des médias publics, privés et communautaires devrait permettre aux francophones d'occuper un espace sur la place publique médiatique.

Ce que cela veut dire pour les TNO

À l'heure actuelle, Radio-Canada ne possède pas de salle de nouvelles en français aux Territoires du Nord-Ouest.

Le directeur général des services régionaux de Radio-Canada, Marco Dubé, raconte que des consultations ont eu lieu auprès de la communauté de Yellowknife cette année, afin de déterminer les pistes à explorer pour renforcer la présence de Radio-Canada dans le Grand Nord.

À ce jour, les priorités des services régionaux visent un renforcement des services numériques, la restauration de la programmation sociale et culturelle et la relève, les journalistes de demain. Pour les communautés francophones, le directeur détaille que les efforts se concentreront sur des consultations, par souci de répondre aux besoins de celles-ci : « On a, nous, comme mandat, de contribuer à l'essor et à la vitalité des communautés en milieu minoritaire et donc, on doit entendre la communauté et ce dont elle a besoin. »

Pour renforcer la présence de Radio-Canada dans le Grand Nord, le modèle du Yukon, où une journaliste sur le terrain fait parvenir ses reportages à un bureau dans le Sud, pourrait être implanté ailleurs.

M. Dubé déclare : « On trouve le modèle de Whitehorse particulièrement efficace, porteur et pertinent. [La journaliste] Claudiane Samson, qui est là, fait un excellent travail à témoigner de la communauté à la communauté et témoigner de ce qui se passe dans la communauté à l'antenne provinciale et même nationale. »

Le directeur souhaite aussi faire en sorte que la présence de Radio-Canada se développe dans un contexte où elle renforce le paysage médiatique et n'y nuit pas.

Il explique vouloir offrir des services complémentaires aux médias communautaires. « Le mandat de tout le monde, c'est de renforcer la francophonie; on veut s'assurer qu'on est capables de travailler ensemble, pas l'un contre l'autre. »



ᐅᑦᑎᐱᐅᑦ ᐅᑦᑎᐱᐅᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut Iluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

ᐃᑦᑎᐱᐅᑦ ᐅᑦᑎᐱᐅᑦ

Pitquhiliqiyikkut

Department of Culture and Heritage

Ministère de la Culture et du Patrimoine

En français s'il vous plaît!

Communiquez avec nous pour obtenir
des renseignements en français au
gouvernement du Nunavut!

Ligne 975-

5544

Services en français



(867) 975-5544



ligne5544@gov.nu.ca

Les francophones résidant à l'extérieur d'Iqaluit peuvent faire un appel à frais virés.